



## AVIS PREALABLE DE PASSAGE AUX PROPRIETAIRES RIVERAINS DE COURS D'EAU

Le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) doit renouveler son programme d'actions de restauration de cours d'eau sur la Vienne et ses affluents cadré par les arrêtés préfectoraux (2021/DDT/SEB/119 et 2021/DDT/SEB/517).

Une évaluation et un diagnostic des cours d'eau est indispensable afin de mesurer l'efficacité des actions et proposer un nouveau programme visant à atteindre le bon état écologique des masses d'eau fixé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau.

**Je vous informe que les techniciens de rivière du SMVA seront amenés à entrer dans les propriétés riveraines de la Vienne et de ses affluents (hors terrain clos, jardins, maisons) sur la période de février à juillet 2026.**

L'information des propriétaires sera faite par affichage du présent avis en mairie et sur des supports de communication dédiés.

Si vous souhaitez des compléments d'informations, merci de bien vouloir nous contacter par téléphone au 05 49 85 20 09 ou par mail : [contact@smva86.fr](mailto:contact@smva86.fr)

Le Président du SMVA,



Franck BONNARD